Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA)

Instructions pour la remontée informatique des données concernant les apprentis

SIFA 2023 - Instructions

SOMMAIRE

PRESENTATION	4
Le dispositif SIFA	4
L'application SIFA2	6
Type de fichier	7
Variables obligatoires	
Structure du fichier : en vigueur à partir de la remontée au 31/12/2023	8
LES NOMENCLATURES ET FORMATS UTILISES	11
Le numéro d'identifiant élève (INE)	11
Le numéro de l'établissement et le numéro du site de formation (NUMERO_UAI et SIT_FORM)	11
Le type de CFA (TYPE_CFA)	13
Le numéro UAI de l'EPLE (UAI_EPLE)	13
La nature de la structure juridique (NAT_STR_JUR)	14
Le statut du jeune (STATUT)	14
Le diplôme ou titre préparé (DIPLOME)	14
Le numéro de fiche RNCP (RNCP)	15
La durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO)	15
La durée réelle de la formation (DUR_FORM_REELLE)	15
La situation dans la formation (AN_FORM)	16
Les noms (NOM et NOM2) et prénoms (PRENOM1, PRENOM2 et PRENOM3)	16
L'adresse (ADRESSE)	17
Le code postal (COD_POST)	17
Le code commune de résidence (COM_RESID)	17
Les numéros de téléphone (TEL_JEUNE, TEL_RESP1_PERSO, TEL_RESP1_PRO, TEL_RESP2_PRO)	17
La date de naissance (DATE_NAIS)	18
Le lieu de naissance du jeune (LIEU_NAIS)	18
Le sexe (SEXE)	18
La qualité (REGIME_SCO)	18
Catégorie Socio-Professionnelle (PCS)	19
La nationalité du jeune (NATIO)	20
La situation avant la 1ère entrée en apprentissage (SIT_AV_APP)	20
Le dernier diplôme obtenu (y compris en apprentissage) (DIP_OBT)	21
La situation ou classe fréquentée l'année dernière (SIT_N_1)	21
L'établissement fréquenté l'année dernière (ETAB_N_1)	23

Le type d'employeur du contrat (TYPE_EMP)	25
Le code commune de l'établissement employeur (COM_ETAB)	26
La nomenclature d'Activités Françaises (NAF_ETAB)	26
Le nombre de salarié de l'établissement employeur (NBSAL_EMP)	26
Le numéro Siret de l'employeur (SIRET_EMP)	26
Liste des contrôles effectués dans l'application SIFA2	27
Précisions sur les contrôles	30
CONTACTS	34

PRESENTATION

Le dispositif SIFA

La finalité de la remontée via le système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) est de recenser les apprentis afin de connaître l'état de l'apprentissage en France et de faciliter l'élaboration de prévisions à court terme sur ce sujet.

Par ailleurs, l'enquête Sifa est intégrée dans un dispositif plus large, Inserjeunes, qui permet de calculer les indicateurs de parcours et d'insertion professionnelle prévus par l'article 24 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (y compris la valeur ajoutée de l'établissement), qui sont mis à disposition des établissements euxmêmes.

Cette enquête s'étend en France métropolitaine et dans les DROM.

Tout établissement, quel que soit son type (CFA, OF-CFA, MFR, GRETA...), public ou privé, responsable de former des apprentis et **signataire de contrats d'apprentissage**, **doit répondre à cette enquête**. Les établissements agricoles sont également concernés.

L'établissement responsable doit s'assurer que l'ensemble des sites sur lesquels sont formés ses apprentis, ainsi que l'ensemble des établissements qui dépendent de lui, ont bien été recensés. En particulier, les antennes de CFA ainsi que les unités de formation par apprentissage (UFA) ne sont pas directement concernées par cette remontée mais leurs effectifs doivent figurer parmi les effectifs de leur CFA mère/responsable.

La collecte de l'information est informatisée depuis 2007. Après avis du Comité de Coordination des Programmes Régionaux d'Apprentissage et de Formation Continue, remplacé par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) devenu France Compétences, le dispositif SIFA remplace l'enquête papier numéro 51 qui avait été créée en 1973.

Ce dispositif est ainsi basé sur la transmission par les établissements formant des apprentis d'une information individuelle au niveau de chaque apprenti (diplôme préparé, sexe, âge, origine scolaire et sociale, employeur...). Toutes ces informations devront être fournies en utilisant les nomenclatures développées par les deux ministères en charge du Système d'Information sur la Formation des Apprentis (ministère en charge de l'agriculture et ministère en charge de l'éducation nationale).

Ces données individuelles peuvent être extraites des logiciels de gestion des établissements (YParéo, WinCFA, Gestibase, GestCFA, AURA, FORMEVOL, ECFA, E-GEST, GALIA ...).

La remontée SIFA est annuelle. La date d'observation est fixée au 31 décembre de l'année N et l'ouverture de l'application permettant la collecte est prévue vers le 4 janvier 2024.

Les services enquêteurs, c'est-à-dire les correspondants académiques ou régionaux, sont chargés d'informer les établissements de ce dispositif, d'assurer le suivi de la remontée, de répondre à leurs demandes/questions et d'effectuer des relances si nécessaire. Les coordonnées des correspondants sont disponibles en fin de document.

Les principales publications concernent :

 les effectifs d'apprentis répartis selon le diplôme ou titre préparé (y compris les diplômes d'enseignement supérieur) et la spécialité suivie, l'âge, le sexe, l'origine scolaire, l'origine géographique;

- le type de convention établie entre l'établissement formateur et l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Ces résultats sont publiés dans une *Note d'information*, dans *Repères et références* statistiques, dans l'Etat de l'école, dans l'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et dans Géographie de l'école. Ils sont également consultables dans la base centrale de pilotage (BCP) de l'infocentre ministériel.

Rappels:

- Le projet de convention sur le suivi des effectifs d'apprentis a été examiné et adopté à l'unanimité par le Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, lors de la séance plénière du 6 juin 2001.
- Ce projet a obtenu un avis favorable du Conseil national de l'information statistique en mai 2002.
- La DEPP a effectué une déclaration auprès de la CNIL pour le traitement automatisé d'informations nominatives : Système d'Information sur la Formation des Apprentis. (Déclaration N°765609).
- Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'une inscription au registre des traitements informatiques mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD.
- Cette enquête est publiée chaque année au Bulletin Officiel (BO), qui recense le programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion des directions d'administration centrale.

L'application SIFA2

Pour permettre la remontée d'information avec le dessin de fichier prévu et réaliser les contrôles, les services du ministère en charge de l'éducation nationale ont développé une application dite « SIFA2 » dédiée au Système d'Information sur la Formation des Apprentis.

Le portail est à disposition des Services statistiques Académiques (SSA) des rectorats, des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF/DAAF) et des établissements.

Adresse du portail SIFA2 : https://sifa.depp.education.fr/

Tous les établissements signataires de contrats d'apprentissage devront donc se connecter à ce portail pour transmettre leurs données, soit en les saisissant directement, soit en intégrant un fichier les contenant. Le dépôt de fichiers se fait sur un serveur sécurisé hébergé à la DEPP.

Ensuite, ils soumettront leurs données aux contrôles présents sur le portail, en cas d'erreur, l'application leur signalera les anomalies qu'ils devront corriger.

Des indicateurs longitudinaux, déclinés au niveau académique, sont calculés en utilisant les résultats de SIFA (espérance d'obtention du bac pour un élève de 6ème, orientation à la fin de la 3ème...). Il est donc important de bien renseigner les données concernant l'année antérieure : situation ou classe fréquentée l'année n-1, numéro UAI de l'établissement fréquenté l'année n-1.

Une fois toutes les anomalies corrigées, les établissements bloqueront leurs données, ce qui permettra à l'acteur académique ou régional qui a en charge d'assurer le suivi de la remontée du dispositif SIFA, de savoir que l'établissement a terminé le traitement. Ce correspondant académique ou régional pourra alors procéder des vérifications qui lui incombent et valider les données pour transmission à SYSCA_APP.

Après échanges entre SYSCA_APP et le RNIE, le correspondant se chargera de traiter les litiges dans le cadre de l'immatriculation des jeunes, les multi-inscriptions ainsi que les incohérences inter-si.

LE FICHIER APPRENTIS: DONNEES INDIVIDUELLES

Type de fichier

Concernant l'intégration de fichiers, deux formats et deux séparateurs sont acceptés par l'application. Les fichiers possibles à importer sont les suivants :

Fichier	Format	Séparateur	Délimiteur	Champs en 1ère ligne
	.txt	" "	NON	NON
Apprentis	.txt	"."	NON	NON
	.csv	" "	NON	NON
	.csv	"."	NON	NON

Variables obligatoires

Il y a dix-huit variables obligatoires :

- le numéro UAI (unité administrative immatriculée) de l'établissement
- le type de CFA
- le numéro UAI du site de formation
- l'uai de l'EPLE
- la nature de la structure juridique
- le statut du jeune
- le diplôme préparé
- la durée théorique de la formation
- la durée réelle de la formation
- la situation dans la formation
- le nom du jeune (nom1)
- le prénom du jeune (prénom1)
- l'adresse
- la date de naissance
- le lieu de naissance
- le sexe
- la situation ou classe fréquentée l'année dernière (N-1)
- le numéro UAI de l'établissement fréquenté l'année dernière (N-1)

Les modalités de ces variables obligatoires sont obligatoirement renseignées ; Il sera impossible de forcer des fiches dont les modalités de ces variables seront absentes.

Nouveautés 31/12/2023:

-Cette année, l'application Sifa permettra d'importer des fichiers qui contiennent soit des codes diplômes soit des codes RNCP. Dans un fichier, il ne peut y avoir qu'un seul type de codes.

Donc,

Vigilance : Seul un des champs (code diplôme ou RNCP) doit être rempli lors de l'import ou à la saisie.

La correspondance code diplôme/RNCP s'effectuera lors du contrôle des variables : elle est réalisée de façon automatique en cas de correspondance unique, de façon manuelle en cas de correspondances multiples.

Pour la remontée au 31/12/2023, il convient de privilégier la remontée via le code diplôme. En effet, le code diplôme restant nécessaire pour l'intégralité du processus et l'opération de transcodage restant en partie manuelle, favoriser le code diplôme minimisera le temps de reprise de la part des CFA.

-Remplacement de la variable Organisme gestionnaire qui est remplacée par la variable Type de CFA (TYPE_CFA) avec une nouvelle nomenclature.

Structure du fichier : en vigueur à partir de la remontée au 31/12/2023

Attention de bien respecter l'ordre de ces colonnes.

Nom_variable	Variable obligatoire	Туре	Longueur	Commentaires
INE_RNIE		Texte	11	Numéro national identifiant élèves
NUMERO_UAI	Х	Texte	8	Numéro UAI de l'établissement (CFA)
TYPE_CFA	X	Texte	2	Type de CFA
SIT_FORM	Х	Texte	8	Numéro UAI du site de formation
UAI_EPLE	Х	Texte	8	Numéro UAI de l'EPLE lieu de la formation
NAT_STR_JUR	Х	Texte	9	Nature de la structure juridique
STATUT	Х	Texte	6	Statut du jeune
DIPLOME	Х	Texte	8	Diplôme ou titre préparé
RNCP		Texte	10	N° de fiche RNCP
DUR_FORM_THEO	Х	Texte	2	Durée en mois de la formation - durée théorique de la formation (en apprentissage ou non) : de 6 à 78 mois
DUR_FORM_REELLE	Х	Texte	3	Durée en mois de la formation en apprentissage : de 6 à 102 mois
AN_FORM	Х	Texte	2	Situation dans la formation (par rapport à la durée théorique)

Nom_variable	Variable obligatoire	Туре	Longueur	Commentaires
NOM	Х	Texte	100	Nom de famille du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
NOM2		Texte	100	Nom d'usage du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
PRENOM 1	Х	Texte	100	1er Prénom du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
PRENOM 2		Texte	100	2ème Prénom du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
PRENOM 3		Texte	100	3ème Prénom du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
ADRESSE	Х	Texte	200	Adresse postale du jeune (sans la commune et le code postal)
COD_POST		Texte	5	Code postal du lieu de résidence du jeune
COM_RESID		Texte	5	Code commune INSEE de résidence du jeune
TEL_JEUNE		Texte	20	Numéro de téléphone du jeune
TEL_RESP1_PERSO		Texte	20	Numéro de téléphone personnel du responsable 1
TEL_RESP1_PRO		Texte	20	Numéro de téléphone professionnel du responsable 1
TEL_RESP2_PERSO		Texte	20	Numéro de téléphone personnel du responsable 2
TEL_RESP2_PRO		Texte	20	Numéro de téléphone professionnel du responsable 2
MAIL_JEUNE		Texte	80	Adresse mail du jeune
MAIL_RESP1		Texte	80	Adresse mail du responsable 1
MAIL_RESP2		Texte	80	Adresse mail du responsable 2
DATE_NAIS	Х	Texte	8	Date de naissance du jeune (JJMMAAA)
LIEU_NAIS	Х	Texte	5	Code commune INSEE du lieu de naissance du jeune
SEXE	Х	Texte	1	Sexe du jeune
REGIME_SCO		Texte	2	Régime scolaire du jeune
PCS		Texte	2	PCS du représentant légal du jeune mineur (ou lorsqu'il était mineur)
HANDI		Texte	1	Apprentis bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé

Nom_variable	Variable obligatoire	Туре	Longueur	Commentaires
NATIO		Texte	1	Nationalité
SIT_AV_APP		Texte	2	Situation avant de commencer une formation en apprentissage
DIP_OBT		Texte	2	Dernier diplôme obtenu (y compris en apprentissage)
SIT_N_1	Х	Texte	4	Situation ou classe fréquentée l'année précédente (n-1)
ETAB_N_1	Х	Texte	8	Numéro UAI de l'établissement fréquenté l'année précédente (N-1), si déjà en apprentissage, mettre l'UAI du site de formation
TYPE_EMP		Texte	2	Type d'employeur du contrat (revoir avec le nom dans le cerfa – reprise de cette variable dans le cerfa)
DATE_ENTREE_CFA		Texte	8	Date d'entrée dans ce CFA
DATE_DEB_CONT		Texte	8	Date de début du contrat d'apprentissage
DATE_RUPT_CONT		Texte	8	Date de la rupture du contrat
COM_ETAB		Texte	5	Code commune INSEE de l'établissement employeur
NAF_ETAB		Texte	5	Code NAF (Nomenclature Activité Française) de l'établissement employeur
NBSAL_EMP		Texte	8	Nombre de salariés de l'établissement employeur
SIRET_EMP		Texte	14	Numéro Siret de l'employeur

LES NOMENCLATURES ET FORMATS UTILISES

Le numéro d'identifiant élève (INE)

Cette variable est définie sur 11 caractères.

Cette variable peut être contenir les 3 types d'INE :

- -INE RNIE (double lettres à la fin)
- -INE_BEA (10 chiffres et une lettre à la fin)
- -INE apprentissage (même structure que les INE BEA avec un « A » en 5ème position)

Cette variable n'est pas obligatoire, elle peut rester vide.

Lors de la procédure d'immatriculation dans SYSCA_APP avec le RNIE, des recherches seront effectuées pour retrouver l'INE_RNIE des jeunes, sinon un INE_RNIE sera créé. Tous les apprentis auront un INE du type INE_RNIE.

Il est recommandé de récupérer les INE_RNIE des élèves immatriculés l'an dernier en téléchargeant les données validées par la Depp et mises à disposition dans l'application SIFA2.

Le numéro de l'établissement et le numéro du site de formation (NUMERO_UAI et SIT_FORM)

Cette variable est définie sur 8 caractères et doit respecter la structure suivante :

- positions 1 à 3 : code du département
- pour la métropole sauf la Corse, mettre un zéro en 1ère position puis le code du département sur 2 positions

pour la Corse du Sud mettre 620

pour la Haute-Corse mettre 720

- pour les départements des DROM, mettre le code du département tel qu'il existe sur 3 positions
- positions 4 à 7 : numéro d'ordre
- position 8 : lettre clé de contrôle (23 lettres différentes, I, O et Q ne sont pas possibles)

Le NUMERO_UAI est l'immatriculation de l'établissement signataire du contrat d'apprentissage, responsable de la gestion de la formation (désigné CFA responsable dans le CERFA). Il s'agit généralement d'un CFA.

Le numéro du **site de formation (SIT_FORM)** permet de préciser où sont formés les apprentis et d'avoir des informations sur les établissements qui les accueillent physiquement, et qui ne correspondent pas nécessairement à l'établissement responsable de la gestion de la formation. Les modalités du site de formation sont soit un numéro UAI, soit un numéro de département (comme pour ETAB_N_1).

Trois cas peuvent se présenter :

- Si l'élève est formé au sein de l'établissement responsable de la gestion de la formation : reporter l'UAI du CFA dans la variable UAI du site de formation.
- Si l'élève est formé en dehors de l'établissement responsable de la gestion de la formation, dans un établissement disposant d'un UAI : reporter l'UAI du site de formation dans la variable UAI du site de formation.

• Si l'élève est formé en dehors de l'établissement responsable de la gestion de la formation, mais que cet établissement ne dispose pas d'un UAI, renseigner uniquement le numéro du département, selon la nomenclature suivante.

CODE_DPT	LIB_DPT	CODE_DPT	LIB_DPT
001	AIN	052	HAUTE-MARNE
002	AISNE	053	MAYENNE
003	ALLIER	054	MEURTHE-ET-MOSELLE
004	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	055	MEUSE
005	HAUTES-ALPES	056	MORBIHAN
006	ALPES-MARITIMES	057	MOSELLE
007	ARDECHE	058	NIEVRE
008	ARDENNES	059	NORD
009	ARIEGE	060	OISE
010	AUBE	061	ORNE
011	AUDE	062	PAS-DE-CALAIS
012	AVEYRON	063	PUY-DE-DOME
013	BOUCHES-DU-RHONE	064	PYRENEES-ATLANTIQUES
014	CALVADOS	065	HAUTES-PYRENEES
015	CANTAL	066	PYRENEES-ORIENTALES
016	CHARENTE	067	BAS-RHIN
017	CHARENTE-MARITIME	068	HAUT-RHIN
018	CHER	069	RHONE
019	CORREZE	070	HAUTE-SAONE
02A	CORSE-DU-SUD	071	SAONE-ET-LOIRE
02B	HAUTE-CORSE	072	SARTHE
021	COTE D'OR	073	SAVOIE
022	COTES D'ARMOR	074	HAUTE SAVOIE
023	CREUSE	075	PARIS
024	DORDOGNE	076	SEINE MARITIME
025	DOUBS	077	SEINE-ET-MARNE
026	DROME	078	YVELINES
027	EURE	079	DEUX-SEVRES
028	EURE-ET-LOIR	080	SOMME
029	FINISTERE	081	TARN
030	GARD	082	TARN-ET-GARONNE
031	HAUTE-GARONNE	083	VAR
032	GERS	084	VAUCLUSE
033	GIRONDE	085	VENDEE
034	HERAULT	086	VIENNE
035	ILLE-ET-VILAINE	087	HAUTE-VIENNE
036	INDRE	088	VOSGES
037	INDRE-ET-LOIRE	089	YONNE
038	ISERE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
039	JURA	091	ESSONNE
040	LANDES	092	HAUTS-DE-SEINE
041	LOIR-ET-CHER	093	SEINE-SAINT-DENIS
042	LOIRE	094	VAL-DE-MARNE
043	HAUTE-LOIRE	095	VAL-D'OISE
044	LOIRE-ATLANTIQUE	971	GUADELOUPE
045	LOIRET	972	MARTINIQUE

046	LOT	973	GUYANE
047	LOT-ET-GARONNE	974	REUNION
048	LOZERE	976	MAYOTTE
049	MAINE-ET-LOIRE	977	SAINT BARTHELEMY
050	MANCHE	978	SAINT MARTIN
051	MARNE		

Pour déterminer si un établissement dispose d'un numéro UAI, l'ensemble des établissements immatriculés est répertorié dans l'application de consultation et cartographie des établissements du système éducation français (ACCE) consultable sur le site Internet de l'infocentre à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/acce_public/index.php. Une recherche peut être effectuée sur ce site pour s'assurer de l'exactitude de l'identifiant utilisé.

Le type de CFA (TYPE_CFA)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

TYPE_CFA	LIB_TYPE_CFA
01	CFA public (éducation nationale)
02	CFA public (enseignement supérieur)
03	CFA public agricole
04	CFA de collectivité territoriale
05	Autre CFA public
06	CFA consulaire
07	CFA de branche
08	CFA d'entreprise
09	CFA associatif
10	Autre CFA privé

Le numéro UAI de l'EPLE (UAI_EPLE)

Cette variable ne concerne que les apprentis en EPLE

Cette variable est définie sur 8 caractères.

Il s'agit de renseigner le numéro UAI de l'établissement public local d'enseignement avec lequel le CFA ou la SA a, le cas échéant, passé une convention. Code UAI sur 8 positions : 7 chiffres et une lettre.

Si le CFA ou la SA n'est pas concerné il faut saisir « NC » en respectant les majuscules.

La nature de la structure juridique (NAT_STR_JUR)

Cette variable ne concerne que les apprentis en EPLE

Cette variable est définie sur 9 caractères.

Il s'agit de préciser la nature de la convention passée entre le CFA ou la SA et l'EPLE précisé dans la variable précédente.

NAT_STR_JUR	LIB_NAT_STR_JUR
CFA	Convention de création du Centre de formation d'Apprentis
SA	Convention de création de la Section d'Apprentissage
UFA	Convention de création de l'Unité de Formation par Apprentissage
L. 6231-3	Convention de prestation de services au titre de l'article L. 6231-3 du code du travail
NC	Non concerné

Le statut du jeune (STATUT)

Cette variable est définie sur 6 caractères.

STATUT	LIB_STATUT
APP	Apprenti

Le diplôme ou titre préparé (DIPLOME)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

Les diplômes préparés par la voie de l'apprentissage sont codifiés selon une nomenclature développée et quotidiennement mise à jour par le Bureau DEPP A1 du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ). Les établissements ont aujourd'hui accès à une version régulièrement actualisée de cette nomenclature, soit via une extraction périodique de la Base Centrale des Nomenclatures (BCN) mis à leur disposition sur le portail SIFA, soit en consultant le site du ministère de l'éducation :

http://www.education.gouv.fr/cid59013/codification-des-formations-et-des-diplomes.html

Le cas échéant, les demandes de codes ou de codification et toute autre question y afférant doivent être adressées à l'adresse suivante : <u>diplome.apprentissage@education.gouv.fr</u>, en précisant à chaque fois l'intitulé exact du diplôme ou du titre, son niveau et en particulier pour les diplômes du supérieur ou les titres du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), l'autorité ou l'établissement responsable de la certification.

Le numéro de fiche RNCP (RNCP)

Cette variable est définie sur 10 caractères.

Les formations dispensées par la voie de l'apprentissage sont inscrites dans le Répertoire national des certifications professionnelles. Le numéro de leur fiche RNCP est à présent repris dans le CERFA des contrats d'apprentissage. Les codes RNCP sont consultables sur le site de France Compétences :

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

En cas de question sur une fiche RNCP, vous pouvez les contacter via leur formulaire en ligne :

https://www.francecompetences.fr/contactez-nous/certification-professionnelle-formulaire/

La durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

Les bornes de la durée théorique de la formation ont été rallongées pour accepter les formations en cinq ans et six ans.

Durée **théorique** de la formation exprimée en nombre de mois et non durée effective.

En cas de redoublement, la durée théorique n'est pas modifiée.

La durée théorique est censée être fixe et dépend du diplôme : 2 ans pour un CAP, pour un BTS et 3 ans pour un BAC PRO...

Concernant le BAC PRO et les diplômes d'ingénieurs, la durée théorique de la formation est de 3 ans (soit entre 30 et 42 mois).

Concernant le CAP, le BTS, le Master (M1 et M2) et les BP, la durée théorique de la formation est de 2 ans (soit entre 18 et 29 mois).

Concernant les Licences PRO et les Mentions Complémentaires, la durée théorique de la formation est de 1 an (soit entre 6 et 17 mois).

Concernant les formations dans lesquelles seule la 1ère ou dernière année se prépare par le biais de l'apprentissage, on prendra en compte la durée théorique de la formation y compris les années non préparées sous le statut apprenti.

La durée réelle de la formation (DUR_FORM_REELLE)

Cette variable est définie sur 3 caractères.

Les bornes de la durée réelle de la formation ont été rallongées pour accepter les formations en cinq ans et six ans.

Durée **réelle** de la formation en apprentissage exprimée en nombre de mois.

La durée réelle de formation peut être réduite ou allongée en fonction des dérogations (handicap, préparation d'un diplôme de niveau inférieur ou équivalent à un diplôme déjà obtenu).

En cas de redoublement, la durée réelle de la formation ne doit pas être modifiée.

La situation dans la formation (AN_FORM)

Cette variable est définie sur 2 caractères. Elle est censée refléter le niveau auquel est inscrit l'apprenti par rapport à la durée théorique.

Par exemple:

- Pour un CAP, 2A signifie CAP 2ème année quelle que soit la durée réelle de la formation
- Pour un BAC PRO, 1A signifie seconde pro, 2A signifie première pro, 3A signifie terminale pro
- Pour un BTS, 1A signifie BTS 1e année, 2A signifie BTS 2e année
- Pour un master, 1A signifie M1, 2A signifie M2

Dans le cas des CAP avec une durée théorique=24 mois mais avec une durée réelle=12 mois, les apprentis sont donc à déclarer en 2A et non en 1A.

Dans le cas des Bac Pro avec des cursus en *durée réelle* en 24 mois où les apprentis font 1^{ère}—terminale, ils sont donc renseignés en 2A et en 3A l'année suivante.

De manière générale, si les apprentis passent l'examen cette année sans redoubler, ils sont renseignés en :

- 2A pour un CAP ou un BTS
- 3A pour un Bac Pro.

Ce principe est à appliquer pour l'ensemble des diplômes quelle que soit leur durée théorique.

AN_FORM	LIB_AN_FORM
1A	1 ^{ère} année
1P	1ère année prorogée (redoublement)
2A	2 ^{ème} année
2P	2ème année prorogée (redoublement)
3A	3 ^{ème} année
3P	3ème année prorogée (redoublement)
4A	4 ^{ème} année
4P	4ème année prorogée (redoublement)
5A	5 ^{ème} année
5P	5ème année prorogée (redoublement)
6A	6 ^{ème} année
6P	6ème année prorogée (redoublement)

Les noms (NOM et NOM2) et prénoms (PRENOM1, PRENOM2 et PRENOM3)

Les variables noms et prénoms sont définies sur 100 caractères.

Remarque: Chacune de ces variables ne doit contenir qu'un seul élément. Si un jeune a 3 prénoms, chaque variable prénom contiendra un prénom. En cas de prénom unique, seule la case prénom1 sera renseignée. Les deux autres zones prénom (PRENOM2 et PRENOM3) resteront vides. Ne pas y recopier le prénom 1. Procéder de la même façon pour le nom.

L'adresse (ADRESSE)

Cette variable est définie sur 200 caractères.

Ne pas inscrire la commune et le code postal dans cette rubrique.

Le code postal sera indiqué dans la rubrique suivante.

Le code postal (COD_POST)

Cette variable est définie sur 5 caractères.

Le code commune de résidence (COM_RESID)

Cette variable est définie sur 5 caractères.

Les codes INSEE des communes françaises sont consultables sur <u>www.insee.fr</u> Cette nomenclature est mise à jour chaque année.

Attention : de ne pas confondre avec les codes postaux.

Pour les jeunes résidents à l'étranger, il conviendra de mettre « 99 » suivi du numéro de pays. Exemple : pour l'Allemagne le code pays est 109, il conviendra donc de saisir : « 99109 »

Remarque: La nomenclature PAYS est disponible dans l'application SIFA2

Les numéros de téléphone (TEL_JEUNE, TEL_RESP1_PERSO, TEL_RESP1_PRO, TEL_RESP2_PERSO, TEL_RESP2_PRO)

Ces variables sont définies sur 20 caractères.

Les numéros de téléphone sont de la forme XXXXXXXXXX.

En cas de méconnaissance de ces informations, laisser le champ vide.

Ces champs ne doivent contenir que des chiffres.

Les mails (MAIL_JEUNE, MAIL_RESP1, MAIL_RESP2)

Ces variables sont définies sur 80 positions.

Elles doivent contenir un « @ » et un « . »

Elles ne doivent pas contenir les signes suivants < >.

La date de naissance (DATE_NAIS)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

La date de naissance doit être renseignée au format JJMMAAAA.

Exemples: pour un jeune né le 29 novembre 1987, il faut rentrer « 29111987 »; pour un jeune né le 5 janvier 1987, il faut rentrer « 05011987 ».

Le lieu de naissance du jeune (LIEU_NAIS)

Cette variable est définie sur 5 caractères.

Les codes INSEE des communes françaises sont consultables sur <u>www.insee.fr</u> Cette nomenclature est mise à jour chaque année.

Attention: de ne pas confondre avec les codes postaux.

Pour les jeunes résidents à l'étranger, il conviendra de mettre « 99 » suivi du numéro de pays. Exemple : pour l'Allemagne le code pays est 109, il conviendra donc de saisir : « 99109 »

Remarque : La nomenclature PAYS est disponible dans l'application SIFA2 à partir du menu Documentation et mise à disposition des données, Parcourir les documents, Nomenclature des variables, Nomenclature Pays.

Le sexe (SEXE)

Cette variable est définie sur 1 caractère.

SEXE	LIB_SEXE
1	Masculin
2	Féminin

La qualité (REGIME_SCO)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

REGIME_SCO	LIB_REGIME_SCO
	Interne
D	Demi-pensionnaire
Е	Externe
IE	Interne externé

Un interne externé est un jeune qui prend l'ensemble de ses repas dans l'établissement mais qui n'y dort pas.

Catégorie Socio-Professionnelle (PCS)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

Il s'agit de la nomenclature INSEE recomposée à partir des niveaux « 24 » et « 42 ».

Il est demandé la PCS du responsable légal du jeune mineur (ou lorsqu'il était mineur si le jeune a plus de 18 ans). Ce peut être l'un de ses parents, un autre membre de sa famille, un tuteur.

Pour choisir entre la PCS du père ou celle de la mère :

- privilégier la PCS du parent avec qui vit le jeune ;
- privilégier la PCS du parent qui occupe un emploi ;
- privilégier la PCS du père ou laisser le choix au jeune.

PCS	LIB_PCS
10	Agriculteur exploitant
21	Artisan
22	Commerçant et assimilé
23	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Profession libérale
33	Cadre de la fonction publique
34	Professeur et assimilé
35	Profession de l'information, des arts et du spectacle
37	Cadre administratif et commercial d'entreprise
38	Ingénieur - cadre technicien d'entreprise
42	Instituteur et assimilé
43	Profession intermédiaire de la santé ou du travail social
44	Clergé, religieux
45	Profession intermédiaire administratif Fonction Publique
46	Profession intermédiaire adm – commerciale d'entr.
47	Technicien
48	Contremaître agent de maîtrise
52	Employé civil - agent service fonction publique
53	Policier et militaire
54	Employé administratif d'entreprise
55	Employé de commerce
56	Personnel, service direct aux particuliers
61	Ouvrier qualifié
66	Ouvrier non qualifié
69	Ouvrier agricole
71	Retraité agriculteur exploitant
72	Retraité artisan commerçant chef d'entreprise.
73	Retraité cadre profession intermédiaire
76	Retraité employé et ouvrier
81	Chômeur n'ayant jamais travaillé
82	Personne sans activité professionnelle
99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Le handicap (HANDI)

Il s'agit de la reconnaissance ou non en travailleur handicapé

Cette variable est définie sur un caractère.

HANDI	LIB_HANDI
0	NON
1	OUI

La nationalité du jeune (NATIO)

Cette variable est définie sur 1 caractère.

NATIO	LIB_NATIO
1	FRANCAISE
2	UNION EUROPEENNE
3	HORS UNION EUROPEENNE
9	INCONNUE

La situation avant la 1ère entrée en apprentissage (SIT_AV_APP)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

SIT_AV_APP	L_SITAVAPP
11	Scolarité type collège (y. c. SEGPA, DIMA, CPA, CLIPA,
	MFR,)
12	Autres instituts médico-éducatifs et pédagogiques (IME, IMP)
21	Second cycle général et technologique
31	Second cycle professionnel (lycée professionnel, MFR,)
41	Enseignement supérieur (y. c. CPGE)
51	Contrat de professionnalisation
52	Stagiaire
53	En emploi
54	Demandeur d'emploi, chômage
90	Autre situation
99	INCONNUE

Le dernier diplôme obtenu (y compris en apprentissage) (DIP_OBT)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

DIP_OBT	LIB_DERDIP
01	Aucun diplôme
02	Certificat de formation générale (obtenu après une 3ème d'insertion ou une
	SEGPA)
03	Brevet des collèges
04	CAP / CAPA
05	BEP / BEPA
06	Autre diplôme de niveau 3 (ex niveau V)
07	Bac général ou technologique
08	Bac professionnel / Bac professionnel agricole
09	Brevet professionnel / BPA / Brevet de maîtrise
10	Autre diplôme de niveau 4 (niveau Bac) (ex niveau IV)
11	BTS / BTSA
12	DUT
13	Autre diplôme de niveau 5 (bac + 2) (ex niveau III)
14	Diplôme de niveaux 6, 7 et 8 (bac + 3 ou plus) (ex niveaux II ou I)
15	BUT Bachelor Universitaire de Technologie
99	Inconnu

La situation ou classe fréquentée l'année dernière (SIT_N_1)

Cette variable est définie sur 4 caractères.

Remarque : de plus en plus d'indicateurs longitudinaux, déclinés au niveau académique, sont calculés en utilisant les résultats de SIFA (espérance d'obtention du bac pour un élève de 6ème, orientation à la fin de la 3ème...). Par ailleurs, cette variable est utilisée pour identifier les entrées en apprentissage de l'année parmi l'ensemble des apprentis. Il est donc important de bien renseigner la variable concernant la situation ou classe fréquentée l'année précédente.

1er cycle second degré	SCOLAIRE	APPRENTI
6ème (y compris SEGPA)	1003	
5ème (y compris SEGPA)	1005	
Instituts médico-éducatifs et pédagogiques (IME, IMP)	1009	
DIMA de collège ou de lycée	1013	
DIMA de CFA	1015	
4ème générale	1017	
Autres 4ème (agricole, SEGPA)	1019	
· -		
3ème générale	1021	
Autres 3ème (agricole, insertion, projet professionnel,	1023	
SEGPA)		
		•

zna cycle : enseignement general et technologique	SCOLAIRE	APPRENTI
2nde générale ou technologique (y compris agricole et BT)	2001	

1ère générale ou technologique (y compris agricole, d'adaptation et BT)	2003	
Terminale générale	2005	
Terminale technologique (y compris agricole et BT)	2007	

2nd cycle : enseignement professionnel	SCOLAIRE	APPRENTI
Zild Gyele : eliseighement professionner	OOOLAIRE	ALLICE
1A CAP 2 ans	3001	3101
Année terminale de CAP	3003	3103
		0.00
Mention complémentaire de niveau 3 (ex niveau V)	3009	3109
	•	•
Autre diplôme et certification de niveau 3 (ex niveau V)	3011	3111
1A BAC PRO 3 ans (2 ^{nde} professionnelle)	3031	3131
2A BAC PRO 3 ans (1ère professionnelle)	3032	3132
3A BAC PRO 3 ans (Terminale professionnelle)	3033	3133
1A de Brevet Professionnel (BP)		3117
Année terminale de Brevet Professionnel		3119
Mention complémentaire de niveau 4 (ex niveau IV)	3021	3121
Autre diplôme et certification de niveau 4 (y compris BP JEPS)		
(ex niveau IV)	3023	3123
	CCOL AIDE	ADDDENT
Enseignement supérieur	SCOLAIRE	APPRENTI
1A de BTS	4001	4101
1A de BTS Année terminale de BTS	4001 4003	4101 4103
1A de BTS Année terminale de BTS	4001 4003	4101 4103
Année terminale de BTS	4003	4103
Année terminale de BTS 1A de DUT	4003	4103 4105
Année terminale de BTS 1A de DUT	4003	4103 4105
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT	4003 4005 4007	4103 4105
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,)	4003 4005 4007	4103 4105
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro)	4003 4005 4007 4009	4103 4105 4107
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,)	4003 4005 4007 4009 4011 4013	4103 4105 4107 4111
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro)	4003 4005 4007 4009	4103 4105 4107 4111
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1)	4003 4005 4007 4009 4011 4013	4103 4105 4107 4111 4113
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2)	4003 4005 4007 4009 4011 4013 4015	4103 4105 4107 4111 4113 4115
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2) niveau 5 (ex niveau 3)	4003 4005 4007 4009 4011 4013	4103 4105 4107 4111 4113
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2) niveau 5 (ex niveau 3) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +3 ou 4)	4003 4005 4007 4009 4011 4013 4015	4103 4105 4107 4111 4113 4115
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2) niveau 5 (ex niveau 3) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +3 ou 4) niveau 6 (ex niveau 2)	4003 4005 4007 4009 4011 4013 4015	4103 4105 4107 4111 4113 4115
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2) niveau 5 (ex niveau 3) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +3 ou 4) niveau 6 (ex niveau 2) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +5 ou plus)	4003 4005 4007 4009 4011 4013 4015 4017 4019	4103 4105 4107 4111 4113 4115 4117 4119
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2) niveau 5 (ex niveau 3) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +3 ou 4) niveau 6 (ex niveau 2)	4003 4005 4007 4009 4011 4013 4015	4103 4105 4107 4111 4113 4115
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2) niveau 5 (ex niveau 3) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +3 ou 4) niveau 6 (ex niveau 2) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +5 ou plus) niveaux 7 et 8 (ex niveau 1)	4003 4005 4007 4009 4011 4013 4015 4017 4019 4021	4103 4105 4107 4111 4113 4115 4117 4119 4121
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2) niveau 5 (ex niveau 3) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +3 ou 4) niveau 6 (ex niveau 2) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +5 ou plus) niveaux 7 et 8 (ex niveau 1)	4003 4005 4007 4009 4011 4013 4015 4017 4019 4021 4023	4103 4105 4107 4111 4113 4115 4117 4119 4121 4123
Année terminale de BTS 1A de DUT Année terminale de DUT Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) Cursus Licence (licence LMD, licence pro,) Cursus Master (master LMD, master pro) Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce de niveaux 7 et 8 (ex niveau 1) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2) niveau 5 (ex niveau 3) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +3 ou 4) niveau 6 (ex niveau 2) Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +5 ou plus) niveaux 7 et 8 (ex niveau 1)	4003 4005 4007 4009 4011 4013 4015 4017 4019 4021	4103 4105 4107 4111 4113 4115 4117 4119 4121

Autres

Contrat de professionnalisation	5901
Emploi	5903
Stage	5905
Sans emploi	5907
Formation continue (tous niveaux de formation)	5909
Autre	9900
Inconnu	9999

L'établissement fréquenté l'année dernière (ETAB N 1)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

Elle peut être renseignée :

- soit par le numéro UAI de l'établissement fréquenté l'année dernière (N-1) (sit_form N-1) ;
- soit par le numéro du département de scolarisation de l'année dernière (N-1).

Remarque : de plus en plus d'indicateurs, déclinés au niveau académique, sont calculés en utilisant les résultats de SIFA (espérance d'obtention du bac pour un élève de 6ème, orientation à la fin de la 3ème...). Il est donc important de bien renseigner la variable concernant l'établissement fréquenté l'année précédente.

Département :

CODE_DPT	LIB_DPT	CODE_DPT	LIB_DPT
001	AIN	055	MEUSE
002	AISNE	056	MORBIHAN
003	ALLIER	057	MOSELLE
004	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	058	NIEVRE
005	HAUTES-ALPES	059	NORD
006	ALPES-MARITIMES	060	OISE
007	ARDECHE	061	ORNE
800	ARDENNES	062	PAS-DE-CALAIS
009	ARIEGE	063	PUY-DE-DOME
010	AUBE	064	PYRENEES-ATLANTIQUES
011	AUDE	065	HAUTES-PYRENEES
012	AVEYRON	066	PYRENEES-ORIENTALES
013	BOUCHES-DU-RHONE	067	BAS-RHIN
014	CALVADOS	068	HAUT-RHIN
015	CANTAL	069	RHONE
016	CHARENTE	070	HAUTE-SAONE
017	CHARENTE-MARITIME	071	SAONE-ET-LOIRE
018	CHER	072	SARTHE
019	CORREZE	073	SAVOIE
02A	CORSE-DU-SUD	074	HAUTE SAVOIE
02B	HAUTE-CORSE	075	PARIS

021	COTE D'OR	076	SEINE MARITIME
022	COTES D'ARMOR	077	SEINE-ET-MARNE
023	CREUSE	078	YVELINES
024	DORDOGNE	079	DEUX-SEVRES
025	DOUBS	080	SOMME
026	DROME	081	TARN
027	EURE	082	TARN-ET-GARONNE
028	EURE-ET-LOIR	083	VAR
029	FINISTERE	084	VAUCLUSE
030	GARD	085	VENDEE
031	HAUTE-GARONNE	086	VIENNE
032	GERS	087	HAUTE-VIENNE
033	GIRONDE	088	VOSGES
034	HERAULT	089	YONNE
035	ILLE-ET-VILAINE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
036	INDRE	091	ESSONNE
037	INDRE-ET-LOIRE	092	HAUTS-DE-SEINE
038	ISERE	093	SEINE-SAINT-DENIS
039	JURA	094	VAL-DE-MARNE
040	LANDES	095	VAL-D'OISE
041	LOIR-ET-CHER	971	GUADELOUPE
042	LOIRE	972	MARTINIQUE
043	HAUTE-LOIRE	973	GUYANE
044	LOIRE-ATLANTIQUE	974	REUNION
045	LOIRET	975	SAINT-PIERRE ET MIQUELON
046	LOT	976	MAYOTTE
047	LOT-ET-GARONNE	977	SAINT BARTHELEMY
048	LOZERE	978	SAINT MARTIN
049	MAINE-ET-LOIRE	986	WALLIS ET FUTUNA
050	MANCHE	987	POLYNESIE FRANCAISE
051	MARNE	988	NOUVELLE CALEDONIE
052	HAUTE-MARNE	990	UNION EUROPEENNE
053	MAYENNE	991	HORS UNION EUROPEENNE
054	MEURTHE-ET-MOSELLE	993	INCONNU
		995	NON CONCERNE

Le type d'employeur du contrat (TYPE EMP)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

TYPE_EMP	LIB_TYPE_EMP
11	Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
12	Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
13	Entreprise dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
14	Profession libérale
15	Association
16	Autre employeur privé
21	Service de l'état
22	Commune
23	Département
24	Région
25	Établissement public hospitalier
26	Établissement public local d'enseignement
27	Établissement public administratif de l'état
28	Établissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
29	Autre employeur public

Date d'entrée dans ce CFA (DATE_ENTREE_CFA)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

La date d'entrée dans ce CFA doit être renseignée au format JJMMAAAA. Exemples :

pour un jeune entré dans le CFA le 29 novembre 2019, saisir « 29112019 ». pour un jeune entré dans le CFA le 5 décembre 2019, saisir « 05122019 ».

Date de début de contrat (DATE_DEB_CONT)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

La date de début de contrat doit être renseignée au format JJMMAAAA. Exemples :

pour un jeune qui a signé le 29 novembre 2021 saisir « 29112021 ». pour un jeune qui a signé le 5 décembre 2021, saisir « 05122021 ».

Date de rupture de contrat (DATE_RUPT_CONT)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

La date de rupture de contrat doit être renseignée au format JJMMAAAA. Exemples :

pour un jeune qui a rompu le 29 janvier 2020, saisir « 29012020 ». pour un jeune qui a rompu le 5 février 2020, saisir « 05022020 ».

Le code commune de l'établissement employeur (COM ETAB)

Cette variable est définie sur 5 caractères.

Les codes INSEE des communes françaises sont consultables sur <u>www.insee.fr</u> Cette nomenclature est mise à jour chaque année.

Attention: de ne pas confondre avec les codes postaux.

Pour les jeunes effectuant leur apprentissage à l'étranger, il conviendra de mettre « 99 » suivi du numéro de pays.

Exemple: pour l'Allemagne le code pays est 109, il conviendra donc de saisir : « 99109 »

Remarque : La nomenclature PAYS est disponible dans l'application SIFA2

La nomenclature d'Activités Françaises (NAF_ETAB)

Cette variable est définie sur 5 caractères.

La NAF est disponible et téléchargeable à partir du site de l'Insee <u>www.insee.fr</u> dans la rubrique des nomenclatures.

Il s'agit de la nomenclature statistique nationale d'activités rév. 2, 2008 qui s'est substituée depuis le 1er janvier 2008 à la NAF rév. 1 datant de 2003.

Le nombre de salarié de l'établissement employeur (NBSAL_EMP)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

Le nombre est donc un nombre entre 0 et 99 999 999 salariés.

Le numéro Siret de l'employeur (SIRET_EMP)

Cette variable est définie sur 14 caractères.

Liste des contrôles effectués dans l'application SIFA2

Contrôl	es niveau établissement sur l'année en cours (EN)
EN01	Doublons d'INE ou d'identité dans l'établissement
EN02	Une proportion importante de vos apprentis est de nationalité étrangère - à vérifier
EN03	Apprentis âgés de 50 ans ou plus – à vérifier
EN04	L'année dans la formation (AN_FORM) n'est pas cohérente avec la date d'ouverture du
	code diplôme (niveaux 3, 4 ou 5)
EN05	L'année dans la formation (AN_FORM) n'est pas cohérente avec la date d'ouverture du
	code diplôme (niveaux 1 ou 2)
EN06	Votre CFA a plusieurs natures de la structure juridique différente (NAT_STR_JUR) – à
	vérifier
	es niveau établissement cohérence avec année précédente (EA)
EA01	Le type du CFA diffère de celui déclaré l'an dernier – à vérifier
EA02	Au moins un diplôme préparé cette année n'était pas préparé l'an dernier dans votre
	établissement - à vérifier
EA03	Le nombre de jeunes de votre CFA cette année est identique à celui de l'an dernier - à vérifier
EA05	L'augmentation de l'effectif de jeunes de votre CFA est très importante entre cette
	année et l'an dernier – à vérifier
EA06	La baisse de l'effectif de jeunes de votre CFA est très importante entre cette année et
	l'an dernier – à vérifier
Contrôl	es niveau individu sur l'année en cours (IN)
IN01	La structure de l'INE est incorrecte (INE_RNIE)
IN02	Le numéro UAI du CFA est non renseigné ou non ouvert ou sa structure est incorrecte
	(NUMERO_UAI)
IN03	Le type de CFA est non renseigné ou a un code incorrect ou n'est pas de même pour tous
	les apprentis (OG)
IN04	Le numéro UAI du site de formation est non renseigné ou non ouvert ou a une structure
11105	incorrecte (SIT_FORM)
IN05	Le numéro UAI de l'EPLE est non renseigné ou non ouvert ou a une structure incorrecte (UAI_EPLE)
IN06	La nature de la structure juridique est non renseignée ou a un code incorrect
	(NAT_STR_JUR)
IN07	Le statut du jeune est non renseigné ou a un code incorrect (STATUT)
IN08	Le diplôme est non renseigné ou a un code incorrect ou a un code fermé à la date de
	l'enquête si statut= Apprenti (DIPLÔME)
IN09	La durée théorique de la formation est non renseignée ou a une durée incorrecte (DUR_FORM_THEO)
IN10	La durée réelle de la formation est non renseignée ou a une durée incorrecte
	(DUR_FORM_REELLE)
IN11	La situation dans la formation est non renseignée ou a un code incorrect (AN_FORM)
IN12	Le nom du jeune est non renseigné ou a une structure incorrecte (NOM)
IN13	Le nom d'usage du jeune a une structure incorrecte (NOM2)
IN14	Le prénom du jeune est non renseigné ou a une structure incorrecte (PRENOM)
IN15	Le 2ème prénom du jeune a une structure incorrecte (PRENOM2)
IN16	Le 3ème prénom du jeune a une structure incorrecte (PRENOM3)
	1 = 5 5 5 5 p. 5 5 m a jeane a and 5 m actaile interioriecte (i herotrio)

IN18	Le code postal de l'adresse est incorrect (COD_POST)
IN19	Le code commune Insee de résidence est incorrect (COM_RESID)
IN20	Le n° de téléphone du jeune a une structure incorrecte (TEL_JEUNE)
IN21	Le n° de téléphone personnel du responsable 1 a une structure incorrecte (TEL_RESP1_PERSO)
IN22	Le n° de téléphone professionnel du responsable 1 a une structure incorrecte (TEL_RESP1_PRO)
IN23	Le n° de téléphone personnel du responsable 2 a une structure incorrecte (TEL_RESP2_PERSO)
IN24	Le n° de téléphone professionnel du responsable 2 a une structure incorrecte (TEL_RESP2_PRO)
IN25	L'adresse mail du jeune a une structure incorrecte (MAIL_JEUNE)
IN26	L'adresse mail du responsable 1 a une structure incorrecte (MAIL_RESP1)
IN27	L'adresse mail du responsable 2 a une structure incorrecte (MAIL_RESP2)
IN28	La date de naissance est non renseignée ou incorrecte (DATE_NAIS)
IN29	Le lieu de naissance est non renseigné ou incorrect (LIEU_NAIS)
IN30	Le sexe est non renseigné ou incorrect (SEXE)
IN31	Le régime scolaire a un code incorrect (REGIME_SCO)
IN32	La PCS du représentant légal a un code incorrect (PCS)
IN33	La qualité de travailleur handicapé a un code incorrect (HANDI)
IN34	La nationalité a un code incorrect (NATIO)
IN35	La situation avant apprentissage a un code incorrect (SIT_AV_APP)
IN36	Le dernier diplôme obtenu a un code incorrect (DIP_OBT)
IN37	La situation ou classe fréquentée l'an dernier est non renseignée ou a un code incorrect (SIT_N_1)
IN38	L'établissement fréquenté l'an dernier est non renseigné ou a un code incorrect (ETAB_N_1)
IN39	Le type d'employeur a un code incorrect (TYPE_EMP)
IN40	La date d'entrée dans le CFA a une structure incorrecte ou ne peut être postérieure à la date de l'enquête (DATE_ENTREE_CFA)
IN41	La date de signature du contrat a une structure incorrecte ou est trop ancienne (DATE_DEB_CONT)
IN42	La date de rupture du contrat (DATE_RUPT_CONT) a une structure incorrecte ou ne peut être antérieure à la date de signature du contrat (DATE_DEB_CONT)
IN43	Le code commune Insee de l'employeur est incorrect (COM_ETAB)
IN44	Le code activité (NAF) de l'employeur est incorrect (NAF_ETAB)
IN45	Le nombre de salarié de l'employeur a une structure incorrecte/nombre entier est attendu (NBSAL_EMP)
IN46	Incohérence entre l'UAI de l'EPLE (UAI_EPLE) et la nature de la structure juridique (NAT_STR_JUR)
IN47	Incohérence, pour un apprenti, entre la durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) et l'année dans la formation (AN_FORM)
IN49	Incohérence entre la date de naissance et le statut du jeune
IN50	Incohérence entre la date de naissance et la situation/classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1)
IN51	Le code commune de résidence (COM_RESID) du jeune et le code postal (COD_POST) ne font pas référence à la même commune

IN52	Incohérence entre la date de naissance et la situation avant de commencer une
	formation par apprentissage (SIT_AV_APP)
IN53	Incohérence entre la situation/classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1) et le dernier
	diplôme obtenu (DIP_OBT)
IN54	Incohérence entre la situation/classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1) et la situation
	avant de commencer une formation en apprentissage (SIT_AV_APP)
IN55	Incohérence entre la durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) et la durée
	réelle de la formation (DUR_FORM_REELLE)
IN56	Incohérence entre la situation ou classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1) et
	l'établissement fréquenté l'an dernier (ETAB_N_1)
IN57	Incohérence entre la durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) et le type de
	diplôme préparé
IN58	La longueur du numéro SIRET est incorrect
IN59	Le numéro SIRET est invalide
IN60	Le code RNCP renseignée n'existe pas ou est fermée à la date de l'enquête
IN61	Correspondance indéterminée avec une formation RNCP
IN62	Correspondance indéterminée avec un diplôme (ou titre préparé)
Contrô	les niveau individu cohérence avec année précédente (IA)
IA01	La date de naissance du jeune diffère de celle indiquée l'an dernier (DATE_NAIS)
IA02	Le lieu de naissance du jeune diffère de celui indiqué l'an dernier (LIEU_NAIS)
IA03	Le sexe du jeune diffère de celui indiqué l'an dernier (SEXE)
IA04	L'établissement fréquenté l'an passé (ETAB_N_1) diffère du site de formation indiqué l'an
	dernier (SIT_FORM de l'an dernier)
IA05	L'année dans la formation (AN_FORM) n'est pas cohérente avec celle indiquée l'an
	dernier
IA06	La durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) diffère de celle indiquée l'an
	dernier
IA07	La situation avant de commencer une formation en apprentissage (SIT_AV_APP) diffère
	de celle indiquée l'an dernier
IA08	Le dernier diplôme obtenu (DIP_OBT) n'est pas cohérent avec le diplôme indiqué l'an
	dernier
IA09	La situation ou classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1) n'est pas cohérente avec le
]	
	diplôme renseigné l'an dernier
IA10	diplôme renseigné l'an dernier Le nom et/ou le prénom du jeune diffère de celui indiquée l'an dernier (NOM PRENOM)

AD FL Novembre 2023 Page 29 sur 37

Précisions sur les contrôles

Contrôles au niveau du jeune

Contrôles sur l'année N

Contrôle sur l'INE:

L'application accepte 3 types d'INE et vérifie leur structure.

Contrôle sur les numéros d'établissements :

Les numéros d'établissements (NUMERO_UAI), numéros de sites de formation (SIT_FORM), numéros d'établissements fréquentés l'année précédente (ETAB_N_1) et numéros d'EPLE partenaires (UAI_EPLE) sont les numéros d'inscription au répertoire national des établissements. Ils sont répertoriés dans l'Application de Consultations et Cartographie des Etablissements du Système Educatif Français (ACCE) gérée à la Depp par le Bureau des nomenclatures et des répertoires (Depp A4). Cette base est consultable via l'infocentre : http://www.education.gouv.fr/acce_public/index.php.

Le numéro UAI se compose de 8 caractères et doit respecter la structure suivante :

- positions 1 à 3 : code du département
- pour la métropole sauf la Corse, mettre un zéro en 1ère position puis le code du département sur 2 positions

pour la Corse du Sud mettre 620

pour la Haute-Corse mettre 720

pour les départements des DROM, mettre le code du département tel qu'il existe sur 3 positions

- positions 4 à 7 : numéro d'ordre
- position 8 : lettre clé de contrôle (23 lettres différentes, I, O et Q ne sont pas possibles)

Pour les quatre variables (NUMERO_UAI, SIT_FORM, ETAB_N_1, UAI_EPLE) il est vérifié que le code indiqué est bien présent dans la BCE.

Concernant la variable NUMERO_UAI, il est également vérifié que l'établissement est bien ouvert à la date d'observation. Si l'établissement est fermé, l'application génèrera une erreur.

Concernant la variable ETAB_N_1, il est possible d'inscrire uniquement le numéro de département sur 3 caractères. La Corse pourra renseigner 02A ou 02B et non les codes 620 ou 720 utilisés pour les trois premières positions du numéro UAI.

Concernant la variable UAI_EPLE, un contrôle est également effectué sur le ministère de tutelle de l'établissement et sur sa nature. Sont acceptées les modalités suivantes :

- ministère de tutelle : code 06 = éducation nationale

- nature : 300, 301, 306, 310, 320, 322, 332, 334, 340, 370 ou 390 = collège, lycée, EREA (Etablissement Régional d'enseignement adapté) et section d'enseignement.

- secteur : Public

Contrôle sur la cohérence de la situation avant la première entrée en apprentissage (SIT_AV_APP) à partir de la situation l'année dernière (SIT_N_1) :

Combinaisons possibles:

SIT_N_1	SIT_AV_APP
1003, 1005, 1009	11 ou 12 ou 90 ou 99
1013 et 1015	11 ou 12 ou 21 ou 31 ou 90 ou 99
1017 à 1023	11 ou 12 ou 90 ou 99
2001 à 2007	11 ou 12 ou 21 ou 31 ou 51 ou 52 ou 53 ou 54 ou 90 ou 99
3001 à 9999	11 ou 12 ou 21 ou 31 ou 41 ou 51 ou 52 ou 53 ou 54 ou 90 ou 99

Contrôle de l'âge à partir de la date de naissance (DATE_NAIS) :

Pour les apprentis, les jeunes devraient être âgés de 16 à 25 ans au plus au début de l'apprentissage (soit âge maximum calculé de 29 ans). Toutefois, des récentes dispositions autorisent la signature d'un contrat d'apprentissage à 15 ans (Article L.117-3) voire même 14 ans et au-delà de 25 ans pour les personnes handicapées ou souhaitant reprendre une entreprise. Pour ces raisons, l'âge des apprentis devra être compris entre 14 et 65 ans.

Contrôle entre la durée de la formation théorique (DUR_FORM_THEO) et l'année dans la formation (AN_FORM) :

La durée de la formation peut varier entre 6 mois et 48 mois, mais là encore, à cause de cas particuliers, la durée de la formation autorisée sera comprise entre 6 et 54 mois.

DUR_FORM_THEO	AN_FORM
de 6 à 17 mois	1A ou 1P
de 18 à 29 mois	1A, 2A ou 2P
de 30 à 42 mois	1A, 2A, 3A ou 3P
de 43 à 54 mois	1A, 2A, 3A, 4A ou 4P
de 55 à 66 mois	1A, 2A, 3A, 4A, 5A ou 5P
de 67 à 78 mois	1A, 2A, 3A, 4A, 5A, 6A ou
	6P

Concernant les MASTER, la durée théorique de la formation est de 24 mois, la 1ère année (M1) sera considérée comme 1A et la 2ème année (M2) sera considérée comme 2A.

Contrôle entre le numéro de l'EPLE (UAI_EPLE) et la nature de la structure juridique (NAT_STR_JUR) :

Combinaisons possibles:

UAI_EPLE	NAT_STR_JUR
Un numéro UAI	CFA, SA, UFA et L. 6231-3
NC	NC

Contrôle entre l'âge du jeune et sa situation l'année dernière (SIT_N_1)

Combinaisons possibles :

Age	SIT_N_1
13, 14 ou 15 ans	<4001 ou >= 9900
16 ou 17 ans	<4001 ou >=5901
18 ans	≠ 4013, 4019, 4021 ≠ 4113, 4119, 4121
+ de 18 ans	Toutes les modalités sont possibles

Contrôle entre l'âge du jeune et sa situation avant sa 1ère année en apprentissage

Combinaisons possibles:

Age	SIT_AV_APP
13 ou 14 ou 15 ans	11, 12, 21, 31, 90 et 99
16 ou 17 ans	≠ 41
+ de 17 ans	Toutes les modalités sont possibles

Contrôle entre le dernier diplôme obtenu et la situation l'année (n-1) dernière

Combinaisons possibles:

SIT_N_1	DIP_OBT
1003, 1005, 1013, 1015,	01, 02, 03 et 99
1017, 1019, 1021, 1023	
1009	01, 02, 03, 04, 05 et 99
2001, 2003, 2005, 2007	01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08,
	09, 10 et 99
>3000	01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08,
	09, 10,11, 12, 13, 14,15 et 99

Contrôle entre la situation l'année (n-1) dernière et la situation avant sa 1ère année en apprentissage

Combinaisons possibles:

SIT_N_1	ETAB_N_1
5903, 5905, 5907, 9900	995
Si SIT_N_1 commence	≠ 995
par 1, 2, 3 ou 4	

Contrôle entre la durée théorique et la durée réelle de formation

DUR_FORM_THEO-24<=DUR_FORM_REELLE<=DUR_FORM_THEO + 24

Contrôle entre la durée théorique de formation et le type de diplôme

Combinaisons possibles:

Type de diplôme	DUR_THEO_FORM
Pour un CAP, BTS, BP et	Entre 18 et 29 mois
un Master	
Pour un Bac pro et un	Entre 30 et 42 mois
diplôme d'ingénieur	
Pour une MC ou une	Entre 6 et 17 mois
licence pro	

Contrôles d'appariement entre les données de l'année N (données transmises par l'établissement) et les données de l'année N-1 (base nationale consolidée par la DEPPA1).

- Suite logique des années dans la formation (variable AN_FORM) si l'apprenti suit toujours la même formation dans le même établissement :

Année N-1	Année N
1A	1P ou 2A
2A	2P ou 3A
3A	3P ou 4A
4A	4P ou 5A
5A	5P ou 6A
6A	6P
1P	2A
2P	3A
3P	4A
4P	5A
5P	6A

CONTACTS

En cas de question, problème vous devez contacter votre correspondant académique ou régional :

Région	Académie	CFA hors agriculture	CFA agricoles	
	Clermont- Ferrand	Vincent Bailly Vincent.Bailly@ac-clermont.fr Catherine Grange catherine.grange@ac-clermont.fr Elisabeth Sagnes elisabeth.sagnes@ac-clermont.fr siasepp-sps@ac-clermont.fr 04 73 99 32 74		
Auvergne- Rhône-Alpes	Grenoble	Bouchet Gérald gerald.bouchet@ac-grenoble.fr 04 76 74 76 31 Isabel Ferreira-Pires isabel.ferreira-pires@ac-grenoble.fr 04 76 74 70 68 Laura Fouilland 04 76 74 75 48		
	Lyon	Raymond Prinzis raymond.prinzis@ac-lyon.fr Bruno Magnand bruno.magnand@ac-lyon.fr Caroline Latreillle caroline.latreille@ac-lyon.fr siasepp-sps@ac-lyon.fr 04 72 80 64 38		
Bourgogne- Franche- Comté	Besançon	Frédéric Giorgiani frederic.giorgiani@ac-besancon.fr 03 81 65 49 21 Véronique Gigon veronique.gigon@ac-besancon.fr 03 81 65 49 98	Amana Mubiayi amana.mubiayi@agriculture.gouv.fr 03 81 47 75 49 07 64 46 13 19	
	Dijon	Sandrine Drocourt sandrine.drocourt@ac-dijon.fr dosepp4.ssa@ac-dijon.fr 03 80 44 89 01		
Bretagne	Rennes	Luc Briend Luc.Briend@ac-rennes.fr 02 23 21 74 47	Didier Bernat didier.bernat@agriculture.gouv.fr 06 62 77 24 52	

Centre-Val de Loire	Orléans- Tours	Maxence Petitgas ce.dep@ac-orleans-tours.fr 02 38 79 38 58	
Corse	Corse	Stéphanie Manac'h stephanie.manac-h@ac-corse.fr 04 95 50 34 20	Frédéric GOLBERG frederic.golberg@agriculture.gouv.fr 04 95 51 86 83 06 66 68 50 59
	Nancy-Metz	David Bonhomme David.Bonhomme@ac-nancy-metz.fr 03 83 86 20 13	
Grand Est	Reims	Alice Correaux alice.correaux@ac-reims.fr 03 26 05 68 08	Bruno Lepinois bruno.lepinois@agriculture.gouv.fr 03 26 66 20 88
	Strasbourg	Sébastien Zimmermann sebastien.zimmermann@ac- strasbourg.fr 03 88 23 37 39	
	Amiens	Marie-Helene Rakowski marie- helene.rakowski@region-academique- hdf.fr	
Hauts-de- France	Lille	veronique.renaut@region- academique-hdf.fr 03 20 15 62 84 Elodie.Vion@region-academique-hdf.fr 03 20 15 64 27 Stephanie.Rousseaux@region- academique-hdf.fr Dorothee.Thuillier@region- academique-hdf.fr 03 20 15 64 54	Sylvie Lesaffre sylvie.lesaffre@agriculture.gouv.fr 03 62 28 41 41
lle-de-France	Paris	Damien Guessan damien.Guessan@ac-paris.fr 01 44 62 46 67 Elisabeth Chevalier elisabeth.chevallier@ac-paris.fr 01 44 62 46 90 Bruno Flotte bruno.flotte@ac-paris.fr 01 44 62 46 88 Terry Brunet terry.brunet@ac-paris.fr 01 44 62 46 89 Céline Gondouin celine.gondouin@ac-creteil.fr 01 57 02 66 54 Audrey Gauthier audrey.Gauthier@ac-creteil.fr	
Séverine Rempp severine.rempp@ac-versailles.f 01 30 83 48 48 Versailles Versailles Léna Cardot lena.cardot@ac-versailles.fr 01 30 83 48 19		83 48 48 e.castellani@ac-versailles.fr 83 48 25 ardot@ac-versailles.fr	

	•			
Normandie	Caen	Sylvie Aubey sylvie.aubey@ac-normandie.fr 02 31 30 17 05	martine.camier@agriculture.gouv.fr 02 31 18 95 03 06 22 67 85 60 sophie.louise@agriculture.gouv.fr 02 31 24 99 76 07 62 34 33 83	
	Rouen	En attente		
	Bordeaux	Sophie Batista sophie.pereira-batista@ac-bordeaux 05 57 57 87 37 Flavio Gonzalez flavio.gonzalez@ac-bordeaux.fr	x.fr	
Nouvelle- Aquitaine	Limoges	Sophie Ribière sophie.ribiere@ac-limoges.fr 05 55 11 43 05 Laetitia Garoux laetitia.garoux@ac-limoges.fr 05 55 11 43 04	Ghislaine Liffaure ghislaine.liffaure@agriculture.gouv.fr 06 30 49 62 33	
	Poitiers	Laëtitia Doreau laetitia.doreau@ac-poitiers.fr 05 16 52 63 48		
			Perrine Dangerfield Maron perrine.dangerfield-maron@ac-montpellier.fr 04 67 91 52 55	
Occitanie Montpellier _		Paule Alias paule.alias@ac-montpellier.fr 04 67 91 47 30		
		Guilaume Sacareau Guillaume.Sacareau@ac-toulouse.fr Béatrice Moutin beatrice.moutin@ac-toulouse.fr Maëva Iguacel-Lisa Maeva.Iguacel-Lisa@ac-toulouse.fr ce.d2p-stat@ac-toulouse.fr		
Pays de la Loire	Nantes	Angélique Bonneau angelique.bonneau@ac-nantes.fr 02 51 86 30 76 Mélanie Besnard melanie.besnard@ac-nantes.fr Steve.Lileke-Bowaka@ac-nantes.fr		
	Aix-Marseille	alexia,auzet@ac-aix-marseille.fr		
		04 42 91 73 50	Valérie Maurice	
PACA	Nice	Isabelle Hurtado isabelle.hurtado@ac-nice.fr	valerie.maurice@agriculture.gouv.fr valerie.maurice@educagri.fr 04 13 59 36 85	
		04 93 53 72 68 France Griffon France.Griffon@ac-nice.fr		

Guadeloupe	Guadeloupe	Céline Luce celine.Luce@ac-guadeloupe.fr 05 90 93 83 29	Yvonne Bélia yvonne.belia@agriculture.gouv.fr 0590990965
		Thierry Raffin	
Guyane	Guyane	thierry.raffin@ac-guyane.fr 05 94 27 19 93	Rosnel Marie-Ange - marie- ange.rosnel@guyane.pref.gouv.fr 05 94 29 63 03
		david.sophie@ac-guyane.fr 05 94 27 22 17 ssa@ac-guyane.fr	
Martinique	Martinique	Cynthia Haral cynthia-sabine.haral@ac- martinique.fr 05 96 52 27 61 Rose-Aimée Egalgi rose-aimee.egalgi@ac-martinique.fr 05 96 52 27 60	Sylvette Sébastien sylvette.sebastien@agriculture.gouv.fr 05 96 71 20 32
Mayotte	Mayotte	Thieffen Delabaere thieffen.delabaere@ac-mayotte.fr 02 69 61 92 09 Michel Arnaud michel.arnaud@ac-mayotte.fr 02 69 61 88 71 ssa@ac-mayotte.fr	
Réunion	Réunion	Fabrice Flavigne fabrice.flavigne@ac-reunion.fr 02 62 48 13 91	